



Compte rendu du groupe de travail « Objectifs de conservation »

Site Natura 2000 du Plateau du Four - Loire Atlantique

La Turballe – 26 mars 2012

Ordre du jour

- 1 Présentation et validation des enjeux socio-économiques*
- 2 Validation des enjeux de conservation*
- 3 Définition des objectifs de développement durable*

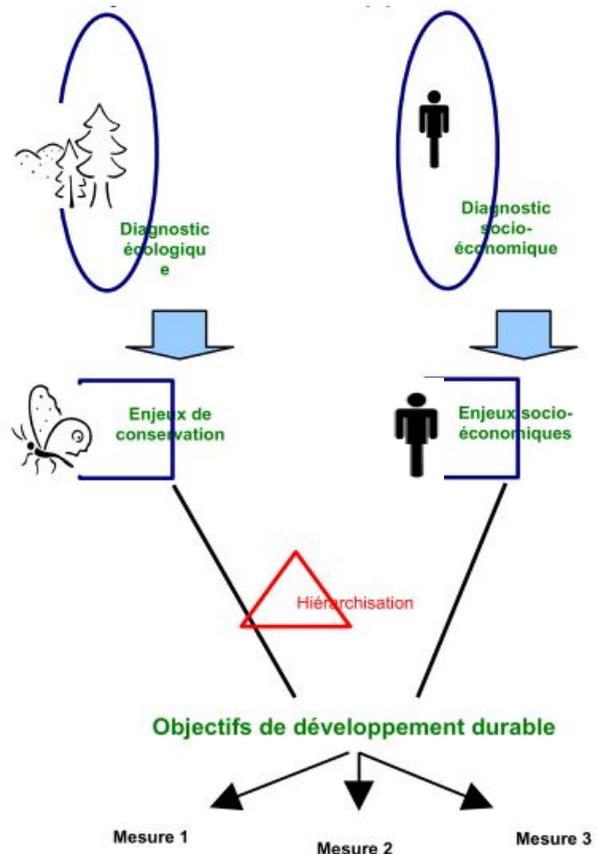
Liste des participants

Patricia DORLÉ	Cercle des Plaisanciers de Saint Michel Chef Chef - UNAN 44
Yvon CHIFFOLEAU	Association des Pêcheurs du Croisic - UNAN 44
Marylène SOUCHET	Association des Pêcheurs du Croisic - UNAN 44
Eliane DUFORET	Association des Pêcheurs du Croisic - UNAN 44
Jean Claude BOURON	FFPM Pays de Loire
Jean Pierre RIGault	Saint-Nazaire Subaquatique Club - FNPSA
Claudine QUERIC	FFESSM 44
Didier GUILLET	CASCA - FFESSM 44
Joseph JURET	Association de Défense de l'Environnement et de la Côte Sauvage
Frédéric LECHAT	Association ELV
Claudine SPIOTTI	LPO 44
Agnès GARCON	Armateurs de France
Philippe LETTELIER	DDTM
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire
Delphine LEGUERRIER	DIRM NAMO
Daniel LEGALL	COREPEM
Antonin HUBERT	COREPEM

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu :
<http://plateaudufour.n2000.fr/actualite-du-site/documents>

Du diagnostic aux mesures de gestion...

(Schéma issu du « Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000 », ATEN)



1 Validation des enjeux socio-économiques

Antonin HUBERT rappelle les grands enseignements du diagnostic écologique.

Les principales activités identifiées sur le Plateau du Four sont la pêche professionnelle, les activités de pêche récréative, la plongée en scaphandre et les activités de guide de pêche. Un certain nombre d'activités et projets se tiennent par ailleurs à proximité du Plateau du Four (activités portuaires, trafic maritime, énergies renouvelables etc.). Il est proposé de ne définir les enjeux socio-économiques uniquement au regard des activités pratiquées au sein du site.

Les objectifs de développement durable ne peuvent répondre de façon systématique aux enjeux socio-économiques. Ces derniers peuvent toutefois contribuer à les satisfaire du moment que les activités correspondantes sont compatibles avec le bon état écologique des habitats et espèces d'IC.

Les enjeux socio-économiques proposés pour le site du Plateau du Four sont les suivants :

- 1. Conserver la richesse du patrimoine naturel**
- 2. Promouvoir des activités de pêche professionnelle respectueuses du patrimoine naturel et des usagers**
- 3. Promouvoir des activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel et des usagers (guides de pêche et plongée scaphandre)**
- 4. Promouvoir des activités récréatives individuelles respectueuses du patrimoine naturel et des usagers**

Il n'y a pas de remarque particulière par rapport à ces propositions.

2 Validation des enjeux de conservation

Rappels sur le diagnostic écologique

Antonin HUBERT présente les principaux enseignements du diagnostic écologique, ainsi que la façon dont les enjeux de conservation du site ont été définis.

=> **Voir le support de présentation joint à ce compte rendu :**
<http://plateaudufour.n2000.fr/actualite-du-site/documents>

Les habitats naturels du site ont été regroupés en 4 grands ensembles : la zone intertidale (qui couvre 0,5 % du site), les fonds rocheux infralittoraux (30 %), les fonds sableux infralittoraux (16 %), les fonds rocheux circalittoraux (5,6%). Le reste du site est couvert par des habitats vaseux circalittoraux, lesquels ne font pas partis des habitats d'intérêt communautaire.

Seule la zone intertidale présente un état de conservation dégradé (état qualifié de « moyen »), du fait d'une dégradation notable des champs de blocs. En effet, il a été mis en évidence lors des campagnes de terrain qu'une part significative des blocs avaient été retournés. Les autres habitats rocheux de la zone intertidale, ainsi que les habitats rocheux subtidaux apparaissent comme en « bon », voir « très bon » état de conservation. L'état de conservation des fonds sableux infralittoraux n'a pas pu être qualifié par les bureaux d'étude qui ont réalisé l'inventaire cartographique.

Définition et hiérarchisation des enjeux de conservation

Chaque ensemble d'habitats et espèce d'intérêt communautaire (IC) constitue un enjeu de conservation, dont le niveau d'importance est défini en fonction de trois critères, suivant une typologie qualitative (faible/modéré/fort/très fort) :

1. L'importance écologique du site par rapport au réseau Natura 2000
2. La sensibilité des habitats et espèces d'IC (= capacité de résister aux perturbations)
3. Leur exposition au stress ou perturbations (d'origine anthropiques) => **annexe 1**

A partir de la caractérisation de la sensibilité des habitats et espèces d'IC et de leur exposition aux perturbations d'origine anthropique, il est par ailleurs possible de cartographier les zones vulnérables.

La qualification des 3 critères pour chacun des ensembles d'habitats et espèces d'IC permet de leur attribuer un niveau d'enjeu (tableau ci-dessous).

Grand ensemble d'habitats	Critère d'importance du site	Sensibilité	Exposition perturbations	Enjeu de conservation
Zone intertidale	Fort	Elevée	Elevée	Très élevé
Fonds rocheux infralittoraux	Fort	Elevée	Modérée	Elevé
Fonds sableux infralittoraux	Modéré	Faible	Modérée	Faible
Fonds rocheux circalittoraux	Fort	Modéré	Modérée	Modéré

Espèces d'intérêt communautaire	Critère d'importance du site	Sensibilité	Exposition perturbations	Enjeu de conservation
Grand dauphin	Modéré	Faible	Modérée	Faible
Marsouin commun	Fort	Faible	Modérée	Modéré
Phoque gris	Fort	Faible	Modérée	Modéré

=> Voir le support de présentation pour en savoir plus sur la façon dont chacun des critères a été renseigné.

Dans la méthodologie utilisée pour définir le niveau de sensibilité des habitats et espèces, **Mme GARCON** conteste le fait d'attribuer à l'indice « tendance d'évolution » (I3), un poids plus important que les deux autres indices (I1 et I2). **M. HUBERT** précise que cette pondération résulte des travaux du CSRPN du Languedoc Roussillon, pour déterminer la sensibilité régionale des habitats et espèces d'IC. Il s'agit du seul indice qui permet de prendre en compte la dynamique des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire, aspect important pour la conservation.

Mme GARCON émet des réserves quand à l'utilité de mesurer la teneur en matière organique dans les sédiments du site, étant donné que la méthode utilisée par les bureaux d'étude [*méthode de la perte au feu*] ne s'applique pas aux cas estuariens. Pour **M. LECHAT**, ces mesures ont un intérêt puisqu'elles permettent de comparer les teneurs en matière organique pour différents secteurs du site (par exemple côté terre et côté large). Cela peut permettre d'étudier l'influence des panaches de la Loire et de la Vilaine sur les habitats sableux ou vaseux. **M. HUBERT** précise que ces données n'ont pas été exploitées pour la rédaction du diagnostic écologique du DOCOB et pour la définition des enjeux de conservation.

Concernant l'impact supposé des ancrages sur le plateau rocheux, **M. GUILLET** distingue l'impact du lest de celui de la chaîne. C'est cette dernière qui peut poser problème, par frottement sur les parois rocheuses. Toutefois, l'impact est selon lui de même ordre que celui généré par la pose d'engins dormants de fonds par les pêcheurs professionnels (qualifié de négligeable). Pour **M. GUILLET**, face à ces dégradations mineures, le récif se défend bien tout seul. Il serait par contre nécessaire de s'intéresser à ce qui lui arrive dessus, via les panaches des fleuves.

Mme GARCON insiste sur l'importance de distinguer les dégradations générées de façon accidentelle ou qui relèvent du respect de la réglementation (ex : pollution aux hydrocarbures, contamination chimique), des dégradations inhérentes aux activités, en activité "normale".

Mme SPIOTTI demande si la méthode de définition des enjeux de conservation permet de prendre en compte la notion de distance des habitats du site à d'autres zones fonctionnelles (zones refuge, zones d'alimentation etc.). **M. HUBERT** répond que cela peut être pris en compte dans le critère d'importance du site, à l'échelle locale.

3 Définition des objectifs de développement durable

Compte tenu du fait que la démarche Natura 2000 est nouvelle en mer, il apparaît important de prévoir une phase expérimentale dans la mise en œuvre des actions de gestion. Par ailleurs, les connaissances sur les habitats et espèces, ainsi que la façon dont les activités humaines peuvent les impacter, sont souvent insuffisantes : il sera donc nécessaire d'approfondir les connaissances.

Dans un premier temps, il est proposé de bien prendre en compte l'existant (notamment les réglementations en vigueur), de privilégier la communication et la sensibilisation des usagers et de valoriser les comportements respectueux du milieu. L'expérimentation de techniques permettant de limiter l'impact des activités sur les habitats et espèces peut également être envisagé.

Les objectifs de développement durable proposés sont regroupés en quatre axes :

A. CONNAITRE

Améliorer la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire, assurer des suivis dans le temps.

B. PRESERVER

Assurer que les activités humaines sont compatibles avec le bon état écologique des habitats et espèces d'intérêt communautaire

C. INTEGRER

Intégrer/connecter les problématiques et objectifs du site à son environnement

D. INFORMER

Faire connaître les objectifs et les engagements Natura 2000

=> Voir le support de présentation pour plus de détails

Mme LEGUERRIER insiste sur l'importance de réaliser des suivis dans le temps, afin de détecter et comprendre les évolutions au sein des habitats et des populations d'espèces. Ces acquisitions de connaissances devront être intégrées à ce qui est fait dans le cadre de la DCSSM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin).

Mme GUIMAS informe du fait que le travail réalisé par les bureaux d'étude ne pourra pas être renouvelé tous les ans, compte tenu du coût important de ce type de relevés. Les suivis mis en

œuvre dans le cadre des différentes politiques environnementales devront donc être bien coordonnés et mutualisés.

Il est proposé pour l'objectif C1 (« *Mieux appréhender la façon dont les activités terrestres et estuariennes peuvent affecter les habitats et espèces d'IC* ») d'ajouter la nécessité d'agir à la source pour modifier les pratiques, si celles-ci s'avèrent impactantes pour les habitats et espèces du site (idée d'aller-retour entre l'amont et l'aval).

M. GUILLET insiste sur l'importance de mettre en avant le patrimoine de ce site, ses richesses exceptionnelles. Il souhaite que les actions de communication entreprises permettent de générer un vrai engouement du public, de la passion. **M. HUBERT** propose de modifier l'ordre des objectifs de l'axe D, pour faire figurer l'objectif D4 (« *Permettre au grand public de mieux connaître et considérer le patrimoine naturel marin* ») en premier. Il souligne l'intérêt d'utiliser le support photographique pour faire connaître ces richesses au grand public.

Plus d'informations, contactez :

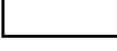
Antonin HUBERT
Chargé de mission Natura 2000 au COREPEM
natura2000.pdf@gmail.com
Tél. 02 40 60 19 93

Voir le site internet : <http://plateaudufour.n2000.fr/>

ANNEXE 1 : matrice d'interaction entre les activités et les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site du Plateau du Four

Grands ensembles d'habitats	Activités sur site								
	Navigation (effet cumulé de toutes les activités)	Pêche professionnelle			Plongée scaphandre	Pêche récréative			Energies marine (projet SEM-REV)
		Engins dormants	Engins trainants de fonds	Engins trainants pélagiques		Pêche à pied	Pêche embarquée (dont guides de pêche)	Chasse sous-marine	
Zone intertidale						→retournement des blocs, piétinement, échouages			
Fonds rocheux infralittoraux	→ ancrages								
Fonds sableux infralittoraux			→ modification de la structure de l'habitat et des communautés associées						→ modification de la structure de l'habitat et des communautés associées (phase travaux)
Fonds rocheux circalittoraux	→ ancrages				→ ancrages				

Espèces d'intérêt communautaire									
Grand dauphin	→ dérangement, macrodéchets								
Marsouin commun	→ dérangement, macrodéchets								
Phoque gris	→ dérangement, macrodéchets								

-  Impact avéré (impact mis en évidence par le diagnostic écologique)
-  Impact supposé
-  Interaction spatiale mais pas d'impact significatif
-  Pas d'interaction

		Activités hors site		
Grands ensembles d'habitats	Zone intertidale	Energies marine (éolien offshore) Trafic maritime et activités portuaires (dont dragage)	Urbanisation (pollution des eaux) Changements globaux et espèces invasives	
	Fonds rocheux infralittoraux			
	Fonds sableux infralittoraux			
	Fonds rocheux circalittoraux			
	→ augmentation de la turbidité (phase travaux)	→ contamination chimique, augmentation de la turbidité, hydrocarbures	→ contamination chimique, enrichissement organique, macrodéchets	→ modification des peuplements de macroalgues

Espèces d'intérêt communautaire					
Grand dauphin	Marsouin commun	→ dérangement	→ dérangement, contamination chimique (organochlorés et métaux lourds)	→ contamination chimique (organochlorés et métaux lourds)	→ modification aire de répartition marsouin commun
	Phoque gris				

 Impact avéré (impact mis en évidence par diagnostic écologique)

 Impact supposé

 Interaction spatiale mais pas d'impact significatif

 Pas d'interaction